

Décision

Générale

colonial

Décision n° 153 Promotion.

n° 153

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
13 août 1908

Numéro JO
n° 142 du 01/09/1908

Date du numéro
1 septembre 1908

TEXTE INTÉGRAL

M. Faivre, Administrateur-Adjoint de 2 classe est mis, à compter du 10 août, à la disposition du Chef du Service des Travaux publics pour l'exécution et la surveillance des travaux en cours. Il est également chargé, pour compter de la même date, du Magasin du Service des Travaux publics.